

## Appel à candidature

# Résidence d'auteur/trice de bande dessinée

en 2026



**l'Éolienne**  
Espace Culturel

**BD  
Mania**

**Arnage**

**Médiathèque**  
Simone de Beauvoir

## 8 semaines non consécutives (printemps + novembre 2026)

Proposée par la commune d'Arnage et portée par la Médiathèque Simone de Beauvoir avec le soutien du Ministère de la Culture, représenté par la DRAC Pays-de-la-Loire, cette résidence s'inscrit dans le cadre de la 23e édition du festival BD Mania les 28 et 29 novembre 2026.

### La Ville d'Arnage et son Service Culturel

La Ville d'ARNAGE mène activement depuis la fin des années 90 une politique culturelle volontariste dans le domaine du livre et de la lecture, à travers un équipement structurant de lecture publique (médiathèque municipale Simone-de-Beauvoir) intégré à l'espace culturel L'Eolienne (salle de spectacle, établissement d'enseignement artistique, pôle social "La Maison des habitants") et l'organisation de manifestations littéraires (dont le festival BD MANIA à rayonnement départemental).



### Le festival BD Mania

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville d'Arnage s'est donnée pour objectif de favoriser l'accès à la culture à travers le projet du Festival dédié à la bande dessinée. Gratuit et ouvert à tous, en partenariat avec la librairie Bulle au Mans, cet événement se développe dans une optique autant événementielle qu'éducative en diversifiant l'offre culturelle, en sensibilisant le jeune public, en développant les pratiques amateurs et en valorisant les œuvres des créateurs. Le festival et ses actions touchent chaque année plus de 1 500 personnes.

Malgré un contexte budgétaire contraint et la suppression de subventions régionales, la ville d'Arnage a fait le choix de maintenir à l'identique le budget du festival BD Mania en 2026.

Depuis plusieurs années, la ville d'Arnage et le festival ont renforcé leur soutien aux auteurs invités, en proposant à chacun d'eux de réaliser une action rémunérée selon la charte des auteurs (s'ils le souhaitent et hors dédicaces). En 2020, malgré une annulation inhérente à la crise sanitaire, la Ville d'Arnage a tout de même souhaité participer à la rémunération des auteurs participants à des interventions scolaires et/ou animations sur le Festival. Le projet de résidence poursuit cette volonté.



L'organisation du festival BD Mania est portée par le Service Culturel de la commune (7 professionnels) dont la Médiathèque. Environ 30 bénévoles s'impliquent également dans la préparation et/ou la logistique de ce temps-fort.

## Appel à candidature

# Résidence d'auteur/trice de bande dessinée

en 2026

**l'Étienne**  
Espace Culturel

**BD**  
*Mania*

**Arnage**

**Médiathèque**  
Sénèque de Senlis

### Objectifs de la résidence

- Encourager la création d'un(e) auteur/trice et lui permettre de travailler sur un projet personnel de bande dessinée destiné à être publié et diffusé (70% du temps de résidence)
- Favoriser la rencontre et l'échange avec les publics (30% du temps de résidence)
- Valoriser le travail de l'auteur/trice dans le cadre du festival BD Mania



### Conditions de participation à l'appel à résidence

- Scénariste et illustrateur/trice ou uniquement illustrateur/trice de bande dessinée
- Francophone
- Ayant travaillé(e) ou travaillant sur une bande dessinée à destination de publics jeunesse, adolescent ou adulte
- Dont au moins un ouvrage de bande dessinée (hors collectif) est publié en langue française à compte d'éditeur (paru ou à paraître avant novembre 2026)
- Facultatif : avec un projet signé chez un éditeur national à paraître entre janvier et novembre de l'année 2026.

### Durée de la résidence

- Du Lundi 2 mars au Vendredi 10 avril 2026 (6 semaines)
- Du Lundi 16 au Vendredi 27 novembre 2026 (2 semaines)

En plus de ces dates de résidence, la présence de l'auteur/trice au festival BD Mania les Samedi 28 et Dimanche 29 novembre 2026 est souhaitée et sera un critère de sélection. Les dédicaces ne seront pas rémunérées, mais d'autres actions pourront l'être selon la charte des auteurs 2026, pendant le festival (rencontre, atelier BD, battle BD, etc.), selon les souhaits de l'auteur.

### Rémunération

Bourse de création de 2 400 € brut / mois, soit 4 800€ brut au total, versés après action faite, et répartis comme suit :

- 2 400 € brut versés fin mars 2026 (4 semaines)
- 1 200 € brut versés fin avril 2026 (2 semaines)
- 1 200 € brut versés en décembre 2026 (2 semaines)

## Appel à candidature

# Résidence d'auteur/trice de bande dessinée

en 2026

**l'Étienne**  
Espace Culturel

**BD**  
*Mania*

**Arnage**

**Médiathèque**  
Simone de Beauvoir



## Engagements de l'auteur/trice en résidence

- L'auteur/trice devra tenir informée la médiathèque Simone de Beauvoir de l'avancée du travail effectué durant cette résidence. Il/elle s'engage à prévenir la ville d'Arnage de l'achèvement de son travail de création, y compris de la publication du projet.
- L'auteur/trice devra mentionner la résidence sur la publication réalisée : « Cet ouvrage a été (en partie) réalisé lors d'une résidence de deux mois à La Ville d'Arnage, dans le cadre du festival BD Mania, avec le soutien de la DRAC Pays-de-la-Loire. »
- L'auteur/trice s'engage à réaliser des rencontres avec différents publics :
  - Période Mars-Avril : rencontres scolaires, publics spécifiques (Accueil de loisirs...) et avec le public de la médiathèque => le programme exact sera défini avec l'auteur/trice retenu et les partenaires.
  - Période Novembre : rencontres scolaires ou tout public (à raison de 3 rencontres maximum par jour) les 26 et 27 novembre 2026 en amont du festival BD Mania.
 D'autres actions pourront être envisagées et rémunérées spécifiquement selon la Charte des auteurs-illustrateurs 2026.
- Le travail de création réalisé durant cette résidence devra faire l'objet d'une restitution lors de la 23e édition du festival BD Mania sous la forme d'une exposition, construite en collaboration avec les organisateurs du festival. Un budget spécifique est prévu pour cela. Elle devra être exposée à minima du lundi 16 au dimanche 29 novembre 2026. Cette exposition pourra être réalisée soit à partir du projet de création de l'auteur/trice, soit à partir d'un travail de médiation (avec une classe par exemple).
- D'autres actions de restitution pourront également être envisagées selon les propositions de l'auteur/trice ou des organisateurs du festival, dans la limite du budget alloué.
- L'auteur/trice devra mettre à disposition de la Ville d'Arnage des matériaux (recherches, croquis, storyboard, encrages...) à des fins de communication autour du projet de résidence (action de médiation, restitution, etc.).

## Appel à candidature

# Résidence d'auteur/trice de bande dessinée

en 2026

**l'Éolienne**  
Espace Culturel

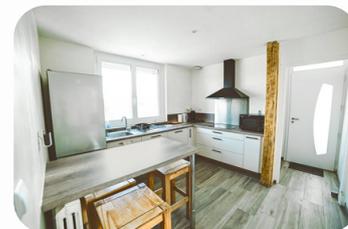
**BD  
Mania**

**Arnage**

**Médiathèque**  
Sénior de Besenval

### Conditions d'accueil (hors BD Mania) :

- Hébergement :  
Mise à disposition d'un logement meublé et équipé situé à Moncé-en-Belin (à 10 minutes de l'Espace culturel l'Eolienne d'Arnage).  
[+ d'infos sur le logement : cliquez ici](#)



- Espaces de travail :  
→ le logement avec le matériel personnel de l'auteur/trice.  
→ sur différents sites de l'espace culturel l'Eolienne : Médiathèque, Salles de travail, etc. (en fonction de l'activité et disponibilité de ces lieux).  
Un accès au wifi sera disponible sur l'ensemble de ces lieux.



- Transport :  
Prise en charge de 2 trajets Aller-Retour domicile de l'auteur/trice - Arnage (1 en mars-avril et 1 en novembre) :  
→ en train : sur la base du tarif SNCF seconde classe, sans avance de frais  
→ avec son véhicule personnel : remboursement des frais sur la base des barèmes de l'URSSAF (itinéraire le plus plus court viamichelin ; 5cv = 0,636/km) et des frais de péages sur présentation de justificatifs.

- Déplacements sur site :  
→ L'auteur/trice pourra être véhiculé pour les actions de médiations qui seront prévues dans la convention de résidence, ou pour les rencontres avec les organisateurs du festival BD Mania, dans le cadre du travail de restitution. S'il utilise son véhicule personnel, les frais seront remboursés sur la base des barèmes de l'URSSAF (itinéraire le plus plus court viamichelin ; 5cv = 0,636/km).  
→ Pour ses déplacements personnels, l'auteur/trice devra utiliser son propre véhicule ou les transports en commun sans remboursement de frais.

- Restauration :  
→ Seuls seront pris en charge les frais liés aux actions de médiation définies par la convention de résidence.

Plan d'eau de La Gèmerie



Port et Chemin du halage



(en mars)  
Carnaval de la Sorcière



## Appel à candidature

# Résidence d'auteur/trice de bande dessinée

en 2026

l'Étienne  
Espace Culturel

BD  
Mania

Arnage

Médiathèque  
Séneca de Beaucourt

### Conditions d'accueil dans le cadre du festival BD Mania :

A partir du mercredi 25 novembre, les conditions d'accueil sont celles des auteurs invités au festival BD Mania :

- Hébergement :  
→ A l'hôtel partenaire du festival avec les autres auteurs (partenaire des dernières années : hôtel Concordia au Mans)
- Déplacements sur site :  
→ L'auteur/trice pourra être véhiculé pour tout déplacement en lien avec le festival BD Mania.  
→ Pour ses déplacements personnels, l'auteur devra utiliser son propre véhicule ou les transports en commun sans remboursement de frais.
- Restauration :  
→ L'ensemble des frais seront pris en charge selon les conditions définies par les organisateurs du festival.  
→ Si l'auteur ne souhaite pas suivre le programme déterminé par les organisateurs, il devra les en informer et ses frais de restauration seront alors à sa charge.

Salle de spectacle



Espace d'exposition



Médiathèque



BD Mania



## Appel à candidature

# Résidence d'auteur/trice de bande dessinée

en 2026

**l'Étienne**  
Espace Culturel

**BD**  
*Mania*

**Arnage**

**Médiathèque**  
Séverine de Besenval

## Composition du dossier de candidature

Envoi d'un dossier (voie postale ou numérique) comprenant :

- Un CV complet précisant les expériences de médiation déjà réalisées.
- Un récapitulatif des publications à compte d'éditeur
- Une note d'intention précisant :
  - les motivations de l'auteur pour participer au projet,
  - les propositions d'actions à mener en médiathèque, dans les écoles, collèges et/ou lycées...
  - le parcours d'écriture du candidat, son univers littéraire, ses préoccupations du moment.
- Projet envisagé pour la résidence : selon l'avancée du travail, transmettre pistes de réflexion, idée, synopsis, public cible, documents graphiques (crayonnés, storyboard, travaux préparatoires...), ainsi que tout autre document que l'auteur/trice jugera pertinent d'ajouter.



## Critères de sélection

- Expérience en matière de médiation.
- Motivation à rencontrer le public et les élèves lors de la résidence et à proposer des actions en lien avec son travail passé et/ou présent.
- Prise en compte des possibilités de concrétisation du projet (contrat avec maison d'édition, avancement du travail...) ainsi que de l'intérêt et/ou l'innovation de la démarche présentée.
- Nécessité de cette résidence dans le parcours artistique de l'auteur/trice.
- Engagement de l'auteur à être présent en dédicaces le week-end du festival.
- Intérêt des propositions de l'auteur pour les actions de médiation et le festival.
- Facultatif : la présentation d'un projet à paraître entre janvier et novembre de l'année 2026 et signé chez un éditeur national est un plus.

## Composition du jury de sélection

Le jury sera composé de représentants de la ville d'Arnage et de la DRAC Pays-de-le-Loire, ainsi que de personnalités qualifiées.

## Appel à candidature

# Résidence d'auteur/trice de bande dessinée

en 2026

**l'Étienne**  
Espace Culturel

**BD**  
*Mania*

**Arnage**

**Médiathèque**  
Simone de Beauvoir

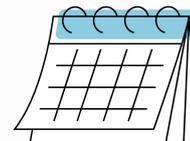
## Calendrier

Lancement de l'appel à candidature : Ven. 1er août 2025

Date limite de dépôt de candidature : Dim. 21 sept. 2025

Examen des candidatures et entretiens : du Mar. 23 sept. au Ven. 3 oct. 2025

Réponse aux candidats : le Ven. 10 oct. 2025 au plus tard



## Merci d'envoyer votre candidature

- par mail : [mediatheque@arnage.fr](mailto:mediatheque@arnage.fr)  
en écrivant dans l'objet « Candidature résidence BD 2026 »

- ou par courrier (cachet de la poste faisant foi) :  
Médiathèque Simone de Beauvoir,  
67 rue des collèges  
72230 Arnage

## Convention

La résidence fera l'objet d'une convention signée entre l'auteur/trice et la Ville d'Arnage qui intégrera les modalités d'accueil et un calendrier des interventions et rencontres, permettant de fixer la répartition entre ateliers et temps d'écriture personnel. Elle devra être signée par l'ensemble des parties au moins un mois avant le début des interventions.

Un avenant permettra de préciser les conditions d'accueil et d'interventions propres à la deuxième période (semaine du festival BD Mania).

## Contacts

Alexandra Goubin  
Responsable de la Médiathèque  
02 43 21 44 50  
[alexandra.goubin@arnage.fr](mailto:alexandra.goubin@arnage.fr)

Christophe Lorcat  
Responsable service culturel  
02 43 21 46 50  
[christophe.lorcat@arnage.fr](mailto:christophe.lorcat@arnage.fr)